

Nantes, le 26 juin 2018

TRANSPORTS SCOLAIRES

Plan d'actions sécurité 2018-2020 dans les transports scolaires, une priorité pour la Région

Depuis le 1er septembre 2017, comme prévu par la loi NOTRe, la Région est responsable de la gestion de l'ensemble des lignes de transports interurbains et scolaires par car, auparavant confiée aux Départements. Dans le cadre de cette nouvelle responsabilité, la Région porte une grande attention à la qualité du service aux usagers et fait de la sécurité un enjeu prioritaire, notamment pour les 132 000 élèves ligériens transportés quotidiennement dans les cars scolaires régionaux. Le Plan d'actions sécurité 2018-2020 dans les transports scolaires ligériens mis en place par la Région et adopté en session de Budget Secondaire sera opérationnel dès la rentrée 2018.

« Cette nouvelle compétence dont nous avons hérité nous confère une grande responsabilité vis-à-vis des jeunes Ligériens que nous transportons et de leur famille. La Région a à cœur d'accompagner ces élèves sur tout le territoire dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. C'est pourquoi j'ai voulu faire de la sécurité dans les transports scolaires un axe prioritaire. Avec la mise en œuvre du Plan d'actions sécurité 2018-2020, les premières opérations concrètes sont lancées et 75 000 gilets jaunes financés par la Région, à hauteur de 122 000 €, seront distribués à l'automne. », annonce Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Plan d'actions sécurité 2018-2020 dans les transports scolaires se décline en 4 mesures principales :

1. Distribution gratuite du gilet jaune et port obligatoire pour tous les élèves empruntant les services de transports scolaires gérés par la Région

La majorité des accidents se produit alors que les élèves sont au niveau du point d'arrêt ou sur le chemin entre leur domicile et celui-ci : la visibilité des élèves par les usagers de la route est un élément primordial de la sécurité du transport scolaire.

« La sécurité liée au transport scolaire s'étend au-delà des trajets à bord du car. Nous devons renforcer la visibilité des jeunes, de jour comme de nuit. Le constat est simple : un élève portant un gilet jaune réfléchissant est perçu à 160 mètres, contre seulement 30 mètres s'il n'en porte pas. La distribution gratuite de gilets jaunes est une action majeure que la Région souhaite mettre en place dès 2018 ; les Pays de la Loire seront la première région de France à généraliser ce dispositif. », précise Johann Boblin, Vice-président délégué aux infrastructures routières.

A l'automne 2018, chaque élève inscrit au transport scolaire¹, de la maternelle à la terminale, recevra un gilet jaune adapté à sa morphologie, avec obligation de le porter le matin et le soir toute l'année. Cela représente environ 75 000 gilets qui seront complétés, à partir de 2019, par ceux distribués aux nouveaux élèves, soit environ 20 000 gilets supplémentaires par an. Le coût annuel d'achat est estimé à 32 000 €.

Cette action est très favorablement accueillie par l'ensemble des acteurs et notamment les parents d'élèves qui gardent la responsabilité de l'acheminement de leurs enfants entre le domicile et le point d'arrêt. La Région des Pays de la Loire s'appuie sur la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) qui s'implique déjà fortement sur les actions de sécurité.

¹ NB : les élèves de Loire-Atlantique seront encore dotés en 2018 par le Département.

2. Programmation de journées d'intervention dans les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes aux mesures de sécurité dans les transports

La Région poursuit les actions de sensibilisation à la sécurité auprès des élèves de 6ème, directement dans leurs établissements. Très appréciées des élèves et de leurs encadrants, elles permettent de diffuser des messages liés à la sécurité avec une approche globale : la gestion du trajet quotidien entre le domicile et le point d'arrêt, les règles de vie et de sécurité autour et à bord du car et enfin les règles d'évacuation d'un car en cas d'accident ou de panne du véhicule. Ces actions de formation se déroulent sur un temps théorique, en classe ou à bord d'un car, sous forme de questions/réponses, permettant de poser les problématiques liées à la sécurité dans les transports, suivie dans certains cas d'un exercice pratique d'évacuation de car permettant aux élèves d'appréhender la situation en condition réelle.

Dans le cadre du Plan sécurité 2018-2020, la Région conforte et pérennise ces actions.

3. Sensibilisation des conducteurs aux consignes de sécurité à respecter lors du franchissement d'un passage à niveau

A la suite du récent drame de Millas, SNCF Réseau, la FNTV et la Région des Pays de la Loire préparent une convention tripartite afin de renforcer la diffusion des consignes de sécurité et de sensibiliser des conducteurs de transports scolaires à la problématique du franchissement des passages à niveau. La convention vise à sensibiliser les techniciens de la Région des Pays de la Loire, les formateurs et les conducteurs de transports régionaux à travers des formations dispensées par la SNCF.

4. Mise en œuvre de campagnes de communication pour sensibiliser sur le thème de la sécurité dans les transports

Pour sensibiliser les élèves à la sécurité dans les transports scolaires, la Région s'engage à mener chaque année une campagne de prévention/sécurité dans les transports scolaires. Une thématique différente pourra être abordée chaque année. En 2018, cette campagne portera sur le port du gilet jaune.

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97